

Demande d'incompétence d'un tribunal

Par sylguilbert, le 22/04/2008 à 15:47

Bonjour,

mon exconcubine habite Auxerre elle me fait comparaître au tribunal d'Auxerre pour demander une pension alimentaire pour l'enfant que nous avons eu ensemble or celui-ci est né dans le val d'Oise et j'habite le val d'Oise puis je déclarer le tribunal d'Auxerre incompétent et demander que le jugement se passe a Pontoise? merci par avance de votre réponse.

Par sosso, le 22/04/2008 à 20:28

bonjour,

Le tribunal qui a compétence dans votre cas, est le tribunal qui se trouve au dans la ville ou réside votre enfant c'est à dire Auxerre et vous ne pourrez pas demander l'incompétence du juge par contre à vous de trouver votre avocat là bas afin de vous faire représenté le jour de l'audience.

Désolé